

## TYPES D'ABONNEMENTS DISPONIBLES (SQI)



### **Abonnement mensuel en tout temps (24 heures / 7 jours)**

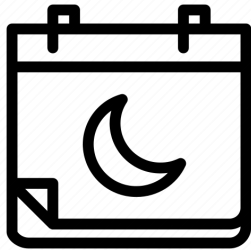
- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité
- Place de stationnement garantie
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*



### **Abonnement mensuel du lundi au vendredi**

- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le jour du lundi au vendredi
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5 h et 18 h et sortie jusqu'à 23h59\*
- Place de stationnement garantie
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

*\*À l'exception de Pte-Ste-Foy (24h/24)*



### **Abonnement mensuel soir et fin de semaine**

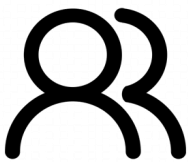
- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le soir du lundi au vendredi et en tout temps durant la fin de semaine
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 15 h et 8 h du lundi au jeudi\*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité du vendredi 15 h au lundi 8 h\*
- Place de stationnement garantie
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

*\*À l'exception de Pte-Ste-Foy (14h45 à 9h)*

### **Abonnement mensuel Duo**

**Le Duo permet à deux personnes de partager les coûts de la location d'une même place de stationnement. Deux cartes d'accès sont reliées à l'abonnement, sans toutefois permettre leur usage en simultané.**

- Permis à partager à l'usage exclusif de deux détenteurs, valide le jour, du lundi au vendredi
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5 h et 18 h et sortie jusqu'à 23h59
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Place de stationnement garantie
- Prélèvement automatique de la mensualité dans le compte de l'abonné principal
- L'abonné principal est responsable de percevoir la mensualité de son co-abonné
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*





### **Abonnement mensuel à décompte (12 jours par mois)**

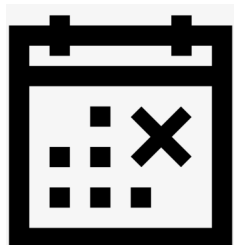
- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide *en tout temps du lundi au dimanche pour un maximum de 12 jours par mois*
- Le compte du détenteur sera débité du nombre de journées correspondant au nombre de jours durant lesquels son véhicule aura été dans le stationnement
- Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation
- Place de stationnement garantie
- Les jours non utilisés en cours de mois ne peuvent pas être reportés au mois suivant.
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

### **Abonnement occasionnel avec réservation à l'avance**



- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*.
- Privilège d'entrée et de sortie illimité et place de stationnement garantie.
- Possibilité de réserver une ou plusieurs journées en même temps.
- La réservation devra être faite au moins une journée à l'avance et la ou les journées réservées ne pourront excéder 30 jours de la date de la réservation.
- Prélèvement automatique lors de la réservation sur la carte de crédit inscrite au compte de l'abonné.
- Les journées réservées d'avance ne sont pas remboursables, mais elles sont transférables. Il est impossible de transférer la réservation le jour même de la journée déjà réservée.

### **Abonnement occasionnel sans réservation à l'avance**



- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation sous **réserve de la disponibilité**
- Place de stationnement non garantie
- Prélèvement automatique du forfait journalier sur la carte de crédit inscrite au compte de l'abonné
- Le montant du prélèvement correspondra au nombre de jours durant lesquels le véhicule de l'abonné aura été dans le stationnement